

**ASSEMBLEE GENERALE  
12 Avril 2024**

- \* Accueil par Eric ANGELLOZ-NICOUD Président
- \* Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale précédente,
- \* Rapports d'activités de l'Association et de la MFR
- \* Rapport financier 2023 et vote des cotisations par M. Denis CONVERS
- \* Rapport du Commissaire aux Comptes
- \* Budget prévisionnel 2024 par Mr Frédéric BATTISTELLA, Directeur
- \* Renouvellement et élections des membres du Conseil d'Administration
- \* Rapport moral / d'orientation par le Président
- \* Clôture de l'Assemblée



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023 DE L'ASSOCIATION MFR LE VILLARET

Le 29 Avril 2023 à 09H45 les membres de l'association de la Maison Familiale Rurale se sont réunis sur convocation écrite.

L'Assemblée Générale se réunit valablement quel que soit le nombre de présents, il n'y a pas de quorum.

Les votes se font à main levée tout le monde étant d'accord. Les pouvoirs sont interdits, les décisions sont donc réputées valables.

L'assemblée générale ordinaire était présidée par :

- Eric Angelloz-Nicoud, président de l'association,
- Delphine CHAILLOT, vice-présidente,
- Denis Convers, trésorier,
- Frédéric BATTISTELLA, en sa qualité de directeur de la MFR.

Après lecture du rapport d'activités de l'association par Delphine CHAILLOT,  
**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Après présentation du rapport d'activités de la MFR et du focus fait sur un module d'initiative local 2021/2022 par les élèves de BTSA DATR 2<sup>ème</sup> année de la MFR.

**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Après lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes par Denis Convers  
**Celui-ci est approuvé à l'unanimité, le résultat de -139 839 € est affecté au report à nouveau.**

Après la présentation du budget prévisionnel par Frédéric BATTISTELLA **celui est approuvé à l'unanimité**

Après explications sur le montant des cotisations pour adhérer à l'association,  
**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

Les administratrices démissionnant sont : **Nadège Faivre et Cindy Thomé**

L'administratrice sortante ne se représentant pas est : **Florence Chevallay**

Les administrateurs sortants et se représentant sont réélus à l'unanimité : **Fanny Rousseau, Marion Tavernier, Arnauds Pillods et Denis Convers.**

4 administrateurs cooptés sont également élus à l'unanimité, il s'agit de : **Emilie- Charvet Quemin, Isoline Rampon, Amélie Curt et Remi Martinez.**

Après lecture du rapport moral et d'orientation par Eric Angelloz-Nicoud,  
**Celui-ci est approuvé à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h50.

**Le procès-verbal a été dressé par Eric Angelloz-Nicoud, Président.**



**RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION**  
**A**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AVRIL 2024**

La Maison Familiale a la particularité d'être une association. Cela signifie concrètement que les décisions sont prises par les acteurs de la maison (maîtres de stage, parents d'élèves, anciens élèves...)

Depuis la dernière Assemblée Générale le 29 Avril 2023, le Conseil d'Administration composé de 14 personnes s'est réuni 6 fois, les 11 Mai 2023, 29 Juin 2023, 20 Septembre 2023, 16 Novembre 2023, 18 Janvier 2024 et le 12 mars 2024.

Le bureau composé de 6 personnes s'est réuni 3 fois les 19 octobre 2023, 14 Décembre 2023 et le 21 février 2024.

S'il est vrai que les décisions majeures sont prises lors des réunions, il est un aspect important du rôle d'administrateur : celui de contribuer à faire vivre l'établissement.

Ainsi, chaque année, un bureau a pour objet de valider les investissements à venir l'année suivante.

A noter toutefois, l'aide précieuse du Conseil départemental sur les investissements, dans le cadre d'une aide globale apportée aux MFR des Savoie.

A la maison familiale du Villaret, des commissions composées d'administrateurs et de membres de l'équipe sont mises en place annuellement pour réfléchir sur ce qui existe et améliorer le quotidien. Elles sont débriefées à chaque CA et les propositions sont soumises au vote du CA pour une mise en application à la MFR. Elles peuvent évoluer, ou être modifiées.

## **LA COMMISSION PROJET D'ASSOCIATION :**

Depuis Février 2022, la commission projet d'association composée de membres de l'équipe et du CA, s'est réunie de nombreuses fois, ce qui a permis lors des 80 ans de la MFR en 2023 de présenter notre projet d'association.

L'ensemble de ce travail retrace notre histoire, notre vocation, nos valeurs, il met en avant nos ambitions et notre vision pour la MFR pour les 5 prochaines années.

Pour l'année 2023, la commission a décidé de travailler sur le premier axe : notre attractivité. Les objectifs étant multiples :

- Comment améliorer la visibilité de notre maison sur les territoires,
- Quel moyen pour toucher de nouveaux jeunes, les familles, toutes les parties prenantes pour renforcer nos effectifs,
- Poursuivre la dynamique de formation par l'alternance

C'est donc ensemble, que nous avons mené un plan d'actions concret dans l'objectif de mieux communiquer à travers les réseaux sociaux actuels, de toucher les associations les plus importantes de notre communauté de communes (plus de 50 associations), pour atteindre leur réseau (les familles et leurs enfants), leurs adhérents.

Cette opération de communication ciblée nous aidera à mieux faire connaître notre centre de formations sur le territoire et augmenter in-fine nos effectifs.

## **Le Comité de Pilotage RSO (responsabilité sociétale des organisations) :**

Depuis la rentrée 2023, la commission COPIL RSO a la charge du pilotage actif de la MFR et de l'ensemble des commissions. Chaque commission à un référent administrateur et un référent équipe qui rapportent à la commission COPIL RSO.

Nous avons créé une nouvelle commission RH qui se réunira prochainement, pour répondre aux nouvelles exigences du réseau et se préparer à mettre en place la future convention collective des MFR en 2025 pour l'ensemble des équipes.

Le COPIL RSO fera le lien avec le conseil d'administration qui validera les actions ou les éventuels financements liés.

La commission RSO est également partagé en 2 groupes de travail :

### · La RSO Parties Prenantes :

Sous-commission composée de 3 administrateurs et de 4 membres de l'équipe. Axe de travail pour cette année. : Renforcer le lien avec les familles.

- Un document de bienvenue a été distribué aux familles des élèves de seconde
- Nous travaillons sur comment mieux impliquer les familles dans la vie de la MFR. Présentation du CA aux réunions de pré-rentree par le Président et le Directeur,
- Inviter les parents (famille) à accompagner les jeunes sur des activités (voyage, jury, surveillance, présentation métier...),
- Communication aux parents : inviter à se connecter aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn...)

### · La RSO Eco citoyenneté :

Cette commission a pour objectif de réfléchir et mettre en place des actions concrètes au sein de la MFR pour réduire notre impact sur l'environnement, tout en préservant les circuits courts et la qualité.

- Actions sur les déchets : moins de déchets plastiques notamment au niveau des surchaussures au pôle restauration. \*Amélioration du tri des poubelles ménagères du pole restauration, déchets réduits au minimum,
- Réflexion sur l'installation de prise de rechargement pour véhicules électriques (abandon de la mise en œuvre pour l'instant, ne répondant pas à un besoin collectif)
- Travail sur la communication autour du développement durable : mise en place par les BTS DATR d'une semaine sur cette thématique. Idées de vidéos sur nos gestions eco-citoyens, de création de pages internet (site) sur le développement durable. Création de documentation pour l'accueil des groupes.
- Réflexion sur la mobilité des apprenants : comment développer le co-voiturage en interne pour nos apprenants ? en cours d'étude.

## **LA COMMISSION FINANCES :**

Elle est composée du président et du trésorier de l'association, ainsi que de la comptable et du directeur de la MFR, complété de 2 membres de l'équipe.

Elle analyse les causes de l'évolution des produits et des charges sur le budget en cours qui contribuent au résultat et participe aux orientations de budget prévisionnel pour le nouvel exercice.

En 2023, produits et charges augmentent mais le différentiel ne permet pas encore un résultat à l'équilibre. Le détail des comptes de résultats vous sera présenté par Denis Convers, trésorier de la MFR, dans son rapport financier.

En 2023, la commission n'a pas formalisé de réunion plénière avec des points d'étape pour discuter des sujets budgétaires et financiers.

## **COMMISSION PROSPECTIVE FORMATION :**

La commission prospectives formations s'est réunie en Février et Mars 2024. Elle a établi un état des lieux des formations existantes, initiales et continues.

Formation SAPAT en baisse d'effectifs depuis plusieurs années, formation MA en stagnation, formation DEAP en croissance forte contrainte dans ses moyens en 2023 et formation BTSA DATR en démarrage lent depuis 3 ans. La formation continue est insuffisamment prospectée depuis le départ de la formatrice en charge.

Face à ce constat, la commission s'interroge sur la méthodologie à mettre en place pour structurer son action.

Pour la prospection de nouvelles formations, la commission souhaite obtenir une feuille de cadrage du CA pour s'assurer que les conditions du projet soient connues de la commission avant sa présentation au CA ; rapport avec le projet d'Association, évolution de la structure de compétences des formateurs et pertinence économique de la formation. Un questionnaire a été remis au CA avec retour attendu au 30 Mars.

La formation continue suppose une veille continue des besoins avec une ressource à définir.

Le maintien de la Qualité des formations suppose une analyse des contraintes dans les pôles concernés et une expression des besoins détaillée pour que le CA puisse décider des orientations et actions.

Chères familles, étant adhérentes de notre association, vous êtes partie prenante de nos valeurs, mais vous pouvez également dès aujourd'hui être acteur en rejoignant notre CA. Pour vous faire une idée de notre rôle, nous vous proposons de participer à une réunion de CA en cours d'année, avec possibilité de nous rejoindre ensuite si l'aventure d'accompagner vos jeunes vous tente.

Comme vous pouvez le constater le rôle d'administrateur ne se limite pas aux réunions de CA et de bureau. Ces différentes actions permettent de participer à tous les échelons de la vie de l'établissement.

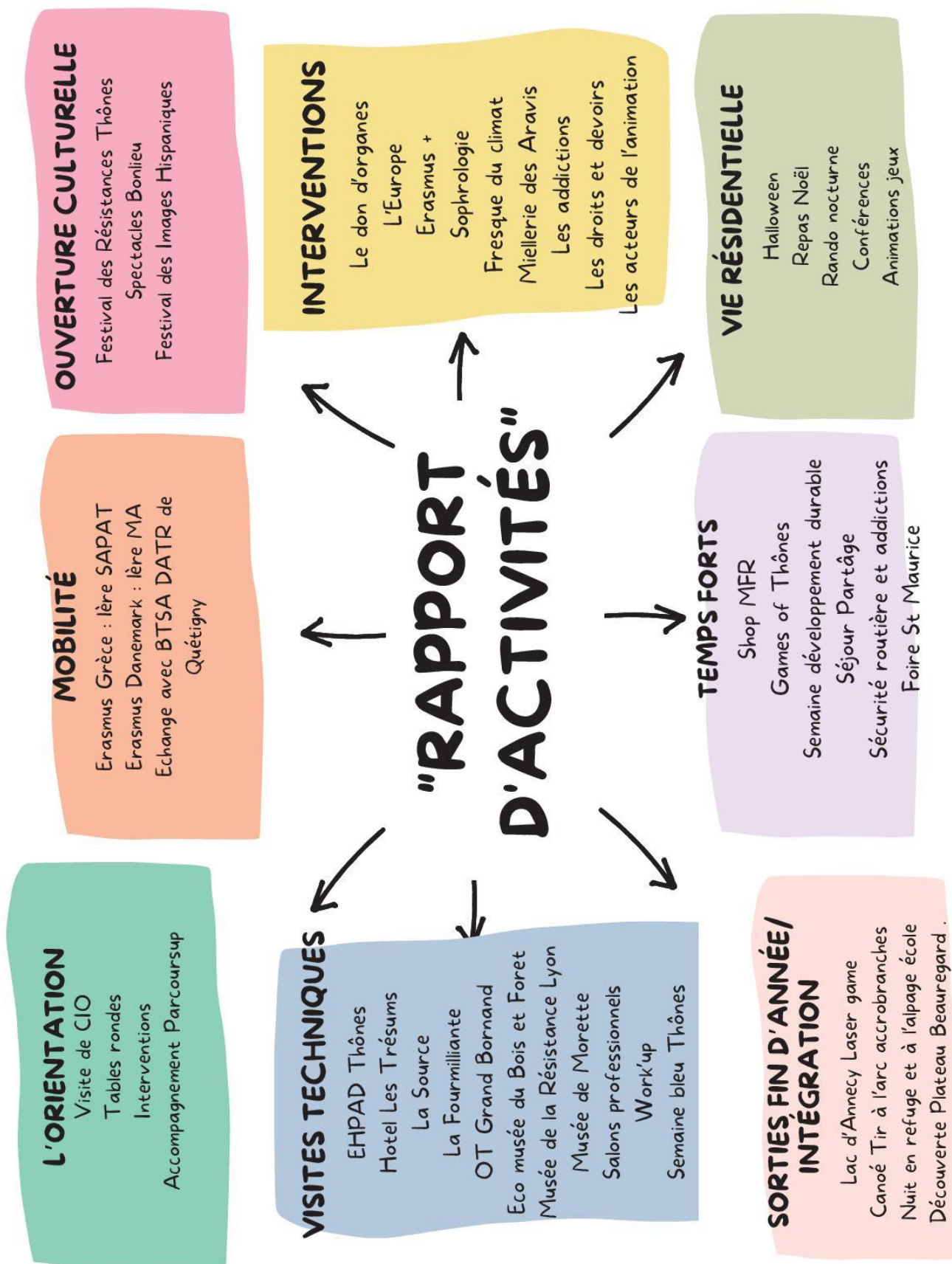
Ce que nous souhaitons profondément, c'est que notre MFR soit reconnue par les formations professionnelles de qualité qu'elle propose, répondant à un réel besoin du territoire. Tout en offrant à chaque apprenant, la possibilité de se former dans un cadre accueillant et bienveillant, grâce à une équipe dynamique et soucieuse de l'accompagnement de chacun dans son devenir professionnel.

Je remercie sincèrement l'ensemble des membres de l'équipe et du CA (pour le CA donnant de leur temps et de leur énergie bénévolement) pour leur implication au sein de notre association et du travail accompli dans les commissions, afin de poursuivre les missions et les objectifs de notre maison dans les meilleures conditions possibles malgré ses temps difficiles. Je conclurai par ce proverbe « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Delphine CHAILLOT avec la collaboration des membres du conseil d'administration.

# Rapport d'activités de la MFR

## Au fil des 12 derniers mois





## Rapport Financier 2023

### **Contexte de fonctionnement :**

Les perturbations extérieures relatives aux événements identifiés en 2021, le COVID et le fonctionnement contraint par le financement des OPCO en 2022 se sont stabilisées et n'impactent plus l'exercice 2023.

L'exercice 2023 met en évidence une continuité sur les constats réalisés sur la période 2019-2022 avec une baisse continue des effectifs des élèves sur le SAPAT. Après une croissance continue des effectifs, le pôle DEAP atteint son point de rebroussement ; 119 personnes en 2023 / 121 en 2022.

### **Analyse du compte de résultat :**

Les produits augmentent de 7.5% les et charges augmentent de 4% / 2022.

### **En structure, les principales évolutions des charges concernent :**

- les Achats de prestations externes pour les formations et les remplacements de salariés représentent 107k€

- La masse salariale évolue peu ; l'effet en année pleine des départs non remplacés, des personnels en formation prise en charge à 100% et le recours aux prestations extérieures atténuent l'augmentation du point d'indice des salariés pour 55 k€.

Cependant pour le fonctionnement pédagogique et la vie de la maison il est nécessaire de considérer le cumul de la masse salariales et des prestations extérieures dédiées.

-les charges liées aux énergies, fuel et électricité ainsi que l'inflation sur les produits alimentaires et d'entretien augmentent significativement de 52%.

-Les charges ponctuelles comme les 80 ans de la MFR, des réparations sur les bâtiments, notamment la problématique lourde de fuite d'eau, contribuent à cette augmentation des charges pour 30k€.

Les charges d'investissement ont été diminuées et cantonnées au minimum (investissements nécessaires au bon fonctionnement de la MFR).

### **Les produits**

-Pour le financement des formations, la part des OPCO pour l'apprentissage liée au nombre d'apprentis évolue de 120k€ et celle relative aux subventions des contrats du Ministère de l'Agriculture baisse de 160k€.

La perte de produits liés à la formation est importante.

-La part des produits d'hébergement des apprenants est en baisse de 80k€ car liée aux effectifs et celle de la restauration augmente de 90k€ dont un effet important de l'inflation.

-Les produits de reprises sur provisions, le remboursement de salaire de personnel en formation et les produits exceptionnels évoluent de 120k€.

-Les produits de location restent à un bon niveau de 85 k€ malgré le manque de groupe longue période (hiver /été)

## **Le résultat**

En 2023 le résultat est négatif pour un montant de **-66 737,75 k€** en amélioration par rapport au résultat de 2022 d'un montant négatif de -139 k€.

Il faut rappeler que des amortissements importants dus à la construction du pôle de restauration en 2010 ont été effectués sans subventions pour leur financement. Les amortissements sur immobilisation représentent ainsi environ 165 K€ pour environ 36 K€ de subventions, soit un différentiel négatif de -129 k€.

L'excédent brut d'exploitation (EBE), c'est-à-dire les produits moins les charges sans tenir compte de [amortissements + subventions d'investissement + charges et produits financières] est positif pour un montant de **84 700,52€**.

Dans un contexte économique défavorable, les actions mises en place sont pertinentes mais restent insuffisantes pour un retour à l'équilibre du compte de résultat.

Dans ce contexte, il n'y a pas eu de détérioration de trésorerie en 2023.

La problématique identifiée depuis plusieurs années reste inchangée :

Les charges augmentent essentiellement sous l'influence de contraintes extérieures liées au fonctionnement (inflation, augmentation de la valeur du point).

Une baisse significative supposerait un arbitrage lourd dans la structure des postes de charge.

Les produits sont insuffisants pour absorber l'augmentation des charges ; la cause principale tient à la baisse du nombre de contrats dans les formations qui impacte le volume des produits générés par les contrats.

En 2023, la situation économique est contenue par la performance du pôle AP et le maintien des effectifs du pôle Métiers de l'accueil.

En perspective, notre MFR doit maintenir ses produits à hauteur (locations, formations continues, apprentissages) et générer de nouveaux produits. Des actions sont identifiées suite au travail des commissions notamment la prospection pour de nouvelles formations à court terme (2025) et à moyen terme supposant une réflexion sur l'orientation des cibles de formation pour notre MFR.

En parallèle, des arbitrages du CA sont nécessaires pour maintenir le niveau de Qualité des pôles de formation.

Je remercie toute l'équipe pour son investissement dans la recherche de la performance pour la formation dans un contexte économique qui amplifie nos propres difficultés structurelles.

Je remercie les maîtres de stage et les tuteurs d'alternance ainsi que tous les intervenants qui accompagnent les élèves pour transmettre une expérience et une expertise dans leur spécialité.

Je remercie les représentants des institutions publiques, financières et associatives, les élus de la Région, du Département, de la CCVT et la mairie de Thônes qui prennent en compte les problématiques nouvelles auxquelles est confrontée notre MFR.

J'associe le CA et l'équipe pour remercier les jeunes et tous les apprenants pour leur volonté de participer activement au choix et à la réussite de leur projet et nous inciter à réfléchir pour adapter les contenus pédagogiques et la structure aux nouveaux besoins de formation.

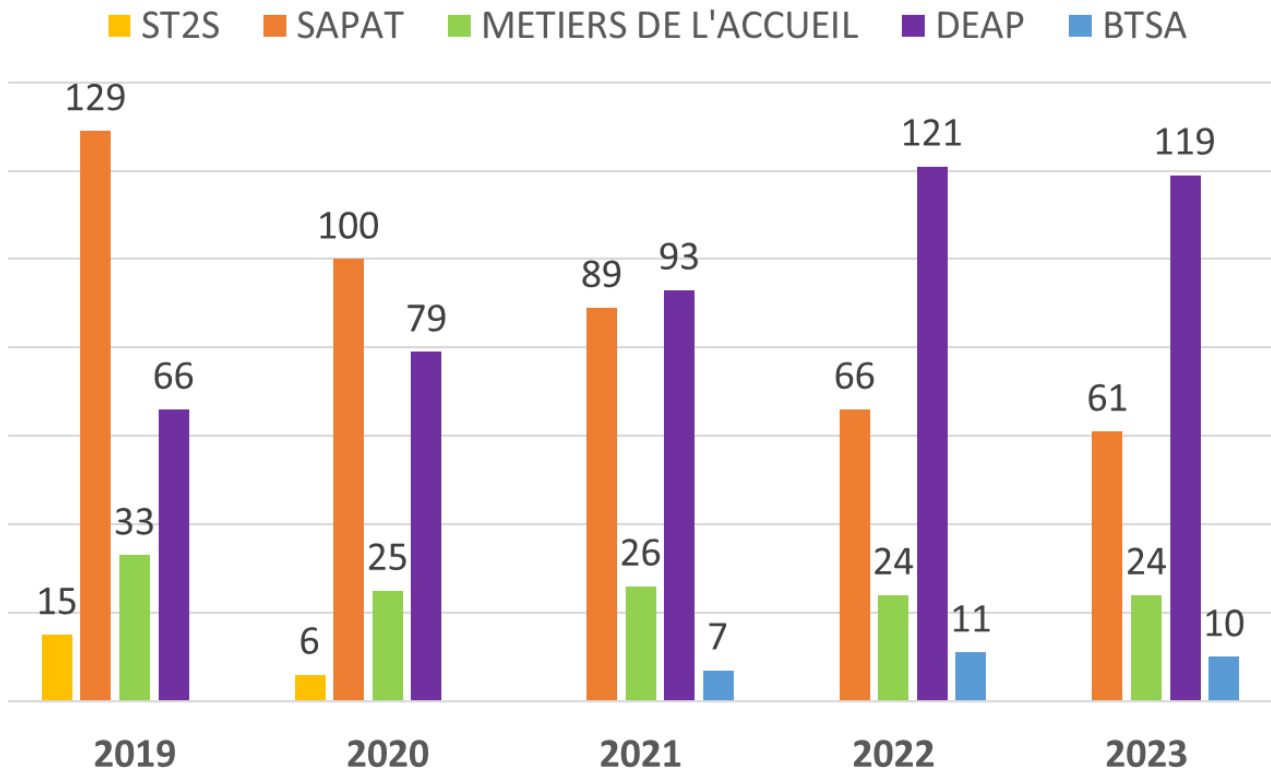
Les pièces comptables ont été vérifiées, les écritures correspondent aux documents présentés, que la comptabilité est correctement tenue et que les comptes bancaires correspondent. Les pièces comptables sont à disposition et consultables auprès du directeur ou de la comptable de la MFR sur demande.

Je propose à l'Assemblée Générale

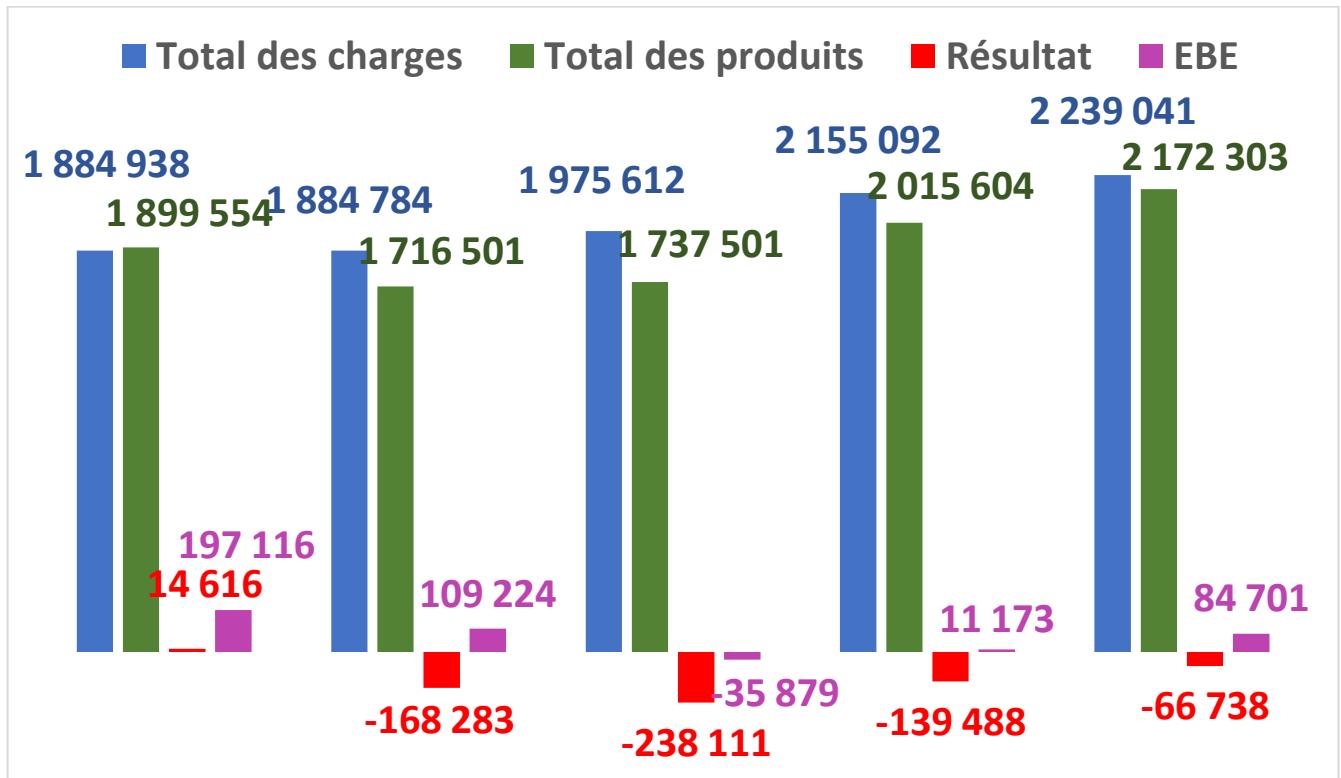
- D'approuver les comptes tels que présentés
- D'affecter le résultat négatif de - 66 737,75 k€ au report à nouveau
- De donner quitus aux administrateurs pour leur gestion.

## EVOLUTIONS 2023

### Evolution des formations



### Evolution économique



# SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. B2 69130 ECULLY  
SAS AU CAPITAL DE 7 622,45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33  
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale Le Villaret

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Maison Familiale Rurale Le Villaret  
1 Rue Marguerite Frichelet – 74230 THONES  
Ce rapprt contient 24 pages

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale Le Villaret relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 28 mars 2024



Sorhogeco S.A.S. Tel. : 04 37 65 37 57  
Commissaire aux Comptes [contact@sorhogeco.com](mailto:contact@sorhogeco.com)  
Siret 404 971 830 00025

## **ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





# SORHOGECO

SOCIETE RHODANIENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE  
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. B2 69130 ECULLY  
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 25  
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale Le Villaret

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association Maison Familiale Rurale Le Villaret  
1 Rue Marguerite Frichelet – 74230 THONES

Association Maison Familiale Rurale Le Villaret  
Siège social : 1 Rue Marguerite Frichelet – 74230 THONES

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous <sup>vous</sup> présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Lyon, le  
24 mars  
2024



□

# RESULTATS AUX EXAMENS

EXAMENS / SESSION	Elèves présentés	Elèves reçus	% réussite
<b>BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES</b>			
2019	26	21	80.8 %
2020	58	52	89.6 %
2021	32	32	100 %
2022	36	33	92%
2023	19	18	95%
<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ACCUEIL</b>			
2019	8	8	100 %
2020	10	9	90 %
2021	13	13	100 %
2022	7	6	86%
2023	10	10	100%
<b>DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE</b>			
2019	30	28	93.3 %
2020	37	32	86.5 %
2021	38	36	94.7 %
2022	40	34	85 %
2023	45	33	73%
<b>BTSA DATR</b>			
2023	5	4	80%

**TAUX MOYEN DE REUSSITE : 82 %**

## LE DEVENIR DES ELEVES

### **BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES**

18 personnes ont répondu sur 19 sortants

6 en DEAP au Villaret  
1 en DEUST Préparatrice en pharmacie  
1 en DEAS  
2 en IDE  
1 en BTS ESF  
1 en Formation Assistant de Régulation Médicale  
1 en école de cinéma  
5 sont en emploi

### **BACCALAUREAT PROFESSIONNEL METIERS DE L'ACCUEIL**

10 personnes ont répondu sur 10 sortants

1 en Bachelor Graphisme  
1 en BTS Management Hôtelier Restauration  
1 en BTS Management  
2 en BTS MCO  
1 en Licence Langues Etrangères  
3 en emploi  
1 à l'étranger

### **BTSA DEVELOPPEMENT ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX**

5 personnes ont répondu sur 5 sortants

1 en Bachelor Marketing Evènementiel Tourisme Durable  
1 à l'étranger  
2 en emploi

### **DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

34 Personnes ont répondu sur 45 sortants

1 en formation de Moniteur Educateur  
1 en DEAS  
32 sont en emploi dont :  
28 Auxiliaires de Puériculture.  
2 agents petite enfance  
1 AS 1  
serveuse

**EFFECTIFS 2023/2024**  
**MFR "Le Villaret" - THÔNES**

CLASSES	NOMBRE D'ÉLÈVES
<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SAPAT</b>	
Seconde BAC PRO SAPAT	13
Première BAC PRO SAPAT	12
Terminale BAC PRO SAPAT	21
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>
<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Métiers de l'Accueil :</b>	
BAC PRO Seconde	9
BAC PRO Première	11
BAC PRO Terminale	8
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>
<b>BTSA DATR</b>	
BTSA - 1ère année	5
BTSA- 2ème année	4
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>
<b>DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE :</b>	
AP 1 SEPTEMBRE 18 MOIS / 12 MOIS	27+8
AP 1 JANVIER 2018 MOIS/ 12 MOIS	22+11
AP 2	19
AP passerelle	7+6+4
APJ 2023 18 MOIS /12 MOIS	26+6
<b>TOTAL</b>	<b>136</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>219</b>

# ASSEMBLEE GENERALE DU 12 AVRIL 2024

## ELECTIONS

### ADMINISTRATEURS DEMISSIONNAIRES :

- Pamela Dupré
- Céline Manzoni
- Arnaud Pillods

### ADMINISTRATEURS SORTANTS SE REPRESENTANT :

- Delphine Chaillot
- Fabrice Anthoine
- Christian Combaz

### ADMINISTRATEURS SORTANTS NE SE REPRESENTANT PAS:

- Frederic Bottolier-Curtet
- Joffrey Convers

### ADMINISTRATEUR COOPTE A ELIRE

- Sandrine Reynaud

### NOUVEAUX CANDIDATS

## RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Nous sommes réunis ce soir pour l'assemblée générale annuelle de notre association. Elle fait partie du mouvement national des MFR dont les objectifs principaux sont l'accompagnement des jeunes ou adultes en formation dans leurs projets, dans une poursuite d'étude ou leur insertion professionnelle. Elle favorise par la même leur développement personnel, leur savoir-être, leur autonomie, le tout dans le cadre de la pédagogie de l'alternance propre aux MFR.

Les MFR sont donc dans le mouvement et au Villaret, nous sommes aussi dans l'action et la remise en question permanente.

L'évolution de notre société s'accélère, les événements des dernières années le prouvent, le monde du travail change, les entreprises s'adaptent au fur et à mesure. Il en est de même pour nous, centre de formations.

Les attentes d'hier chez les jeunes, les adultes, sont-elles encore valables aujourd'hui et le seront-elles dans 2 ou 3 ans ? cela nous demande une plus grande réflexion sur les actions à mener pour rester un centre de formation dynamique, à l'écoute des besoins des territoires et des jeunes tout en conservant notre identité et dans le respect de nos valeurs.

Nous avons donc adapté notre fonctionnement, nos commissions, pour un travail très collaboratif entre les administrateurs et l'équipe. La RSO est devenue centrale et nous devons l'intégrer aussi bien dans la réflexion lors de nos commissions que dans la partie pédagogique.

C'est grâce à un très bel engagement de l'équipe et une implication du conseil d'administration que nous avons pu créer plusieurs commissions pour réfléchir, échanger de manière constructive, mettre en place des actions à plus ou moins long terme pour continuer à faire du Villaret, un centre de formation indispensable sur le territoire.

Nous devons adapter aussi notre communication car les jeunes ont évolué et sont passés du SMS à Messenger puis de Facebook à Instagram, TiK ToK passant du simple message texte à des vidéos éphémères.

En tant que Président, je suis fier du travail accompli par les équipes, de leur adaptation pour décrypter les nouveaux codes des jeunes, s'adapter pour mieux les accompagner dans leurs projets et leur réussite.

Je remercie donc toute l'équipe pour votre état d'esprit que j'ai trouvé très positif cette année et je remercie mes collègues administrateurs sans qui, rien ne serait possible, nous formons donc un bon duo avec l'équipe tout en respectant chacun son rôle et ses responsabilités.

Alors, continuons ensemble cette dynamique, même si notre association a subi quelques turbulences financières du fait des réformes, des changements internes, des évolutions salariales, des augmentations liées à l'énergie, de la concurrence dans l'offre de formation sur le territoire, notre association sait relever la tête et mettre les actions en face depuis plusieurs années pour retrouver une nouvelle dynamique dans les années à venir.

Longue vie à l'association.

Le Président